



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	16	1

**OBJET : 10-1 - PARC AUTO - VENTE
DE VEHICULES ET DE MATERIELS
REFORMES - CESSION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2046412

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 Juin 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-1 - PARC AUTO - VENTE DE VEHICULES ET DE MATERIELS REFORMES - CESSION

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

La Commune souhaite réformer un certain nombre de véhicules qui, pour des raisons économiques, mécaniques ou de sécurité, sont actuellement immobilisés « non roulants ». Ces véhicules, vétustes et pour certains accidentés ne peuvent plus faire l'objet de réparations, devenues trop coûteuses par rapport à la valeur résiduelle du véhicule.

Leur aliénation s'effectuera aux conditions de vente précisées par la Commune et sur la base d'une liste des véhicules et matériels s'adressant uniquement aux professionnels dûment agréés intéressés pour la seule récupération de pièces, après information par voie de presse.

Cette liste comporte 43 véhicules et matériels qui constituent les lots suivants :

LOT	IMMATRICULATION	MARQUE	MODELE	TYPE	ANNEE
1	7633 YP 06	RENAULT	CLIO	Véhicule léger	1994
2	3545 ZQ 06	RENAULT	CLIO	Véhicule léger	1997
3	0556 BNY 06	PEUGEOT	307	Véhicule léger	2005
4	0382 BWG 06	PEUGEOT	307	Véhicule léger	2007
5	0707 BFF 06	RENAULT	MEGANE	Véhicule léger	2004
6	6215 ZZ 06	CITROEN	SAXO	Véhicule léger	1998
7	0743 AXC 06	RENAULT	GPL TWINGO	Véhicule léger	2002
8	0343 ADM 06	CITROEN	SAXO	Véhicule léger	1999
9	6216 ZZ 06	CITROEN	SAXO	Véhicule léger	1998
10	0465 AME 06	RENAULT	KANGOO	Utilitaire léger	2000
11	0480 ALK 06	RENAULT	KANGOO	Utilitaire léger	2000
12	0115 AAA 06	CITROEN	BERLINGO	Utilitaire léger	1998
13	0847 APV 06	RENAULT	KANGOO	Utilitaire léger	2001
14	0077 AXJ 06	RENAULT	KANGOO	Utilitaire léger	2002
15	0998 BJV 06	PIAGGIO	PORTER	Utilitaire léger	2005
16	0757 AAQ 06	CITROEN	JUMPER	Utilitaire	1998
17	0750 AAQ 06	CITROEN	JUMPER	Utilitaire	1998
18	5396 ZQ 06	RENAULT	TRAFIC	Utilitaire	1997
19	0337 ANZ 06	RENAULT	MASTER	Utilitaire	2001
20	0484 AAH 06	CITROEN	JUMPER	Utilitaire	1998
21	0412 AEH 06	CITROEN	JUMPER	Utilitaire	1999
22	0207 AQE 06	PIAGGIO	PORTER	Utilitaire	2001
23	6473 ZF 06	RENAULT	CARRIER BUS	Transport Commun	1996
24	L 843 F	PEUGEOT	VIVACITY	Deux roues	2005
25	L848F	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2005

10-1 - PARC AUTO - VENTE DE VEHICULES ET DE MATERIELS REFORMES - CESSION

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

26	0229 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
27	0292 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
28	0283 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
29	0960 APR 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2001
30	0974 AXV 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
31	0088 AXY 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
32	0957 AMG 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2000
33	0977 AXV 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
34	0962 AXV 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
35	1804 ZB 06	YAMAHA	MOTO	Deux roues	1995
36	1810 ZB 06	SUZUKI	350 CM3	Deux roues	1995
37	0221 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
38	0266 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
39	0262 BFT 06	PEUGEOT	SCOOTER	Deux roues	2004
40	0961 AXV 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
41	0953 AXV 06	YAMAHA	SCOOTER	Deux roues	2002
42	BL 710 D	PEUGEOT	CYCLO	Deux roues	2001
43	BL 713 D	PEUGEOT	CYCLO	Deux roues	2001

L'estimation des biens étant évaluée à un montant supérieur à 4 600 €, l'aliénation des véhicules et matériels doit faire l'objet, par application de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, d'une délibération du Conseil municipal.

Les acheteurs pourront faire une proposition pour plusieurs lots mais obligatoirement une offre par lot.

Il est précisé que les frais d'évacuation seront à la charge exclusive de l'acheteur, les véhicules étant cédés non roulants et « pour destruction », cette mention sera apposée sur la carte grise du véhicule vendu.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** l'aliénation des véhicules et matériels désignés ci-dessus ;

10-1 - PARC AUTO - VENTE DE VEHICULES ET DE MATERIELS REFORMES - CESSION

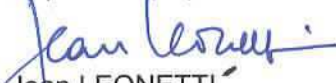
Commission(s) : COMMISSION FINANCES

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces aliénations ;
- **AFFECTE** les recettes enregistrées au budget de l'exercice 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.10-1 - PARC AUTO - VENTE DE VEHICULES ET DE MATERIELS
REFORMES - CESSION -

Date de transmission de l'acte : 20/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2012

Numéro de l'acte : DCM2076-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2076-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes